

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 060-246000913-20221215-D143_2022-DE

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE NOUVELLE GÉNÉRATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY

2023-2025

Novembre 2022

Table des matières

Contexte du territoire	3
Démarche : vers une feuille de route nouvelle génération	4
Gouvernance : vers plus de concertation et d'intégration	4
Axe I : Les capacités numériques de l'intercommunalité.....	5
I.1 Rendre le système d'information de l'intercommunalité et de ses communes membres capable de faire face à des situations de crise (un système d'information plus robuste).....	5
I.2 Equiper les services de l'intercommunalité avec des solutions numériques pour garantir le bon fonctionnement et la continuité de service.	5
I.3 Renforcer les capacités de l'intercommunalité et de ses communes membres à poursuivre son pilotage en cas de crise	6
I.4 Développer la cybersécurité au sein du parc informatique de l'intercommunalité et de ses communes membres.....	7
I.5 Application des obligations réglementaires.....	7
I.6 Sensibiliser les agents de l'intercommunalité à une démarche de sobriété numérique.....	8
Axe II - Relation entre projet de territoire, intercommunalité et services publics	9
II.1 Optimiser l'accès à distance de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (e-diagnostic, collaboration entre professionnels, domotique).....	9
II.2 Développer l'attractivité du territoire par le biais de la promotion liée au territoire touristique	9
II.3 Renforcer la mobilité : connexion itinérante qui améliore les déplacements, les rencontres. ...	10
II.4 Contribuer au développement numérique de l'emploi et de l'économie locale.....	10
II.5 Faire re-découvrir le patrimoine local grâce aux outils numériques	12
II.6 Développer l'accès à la culture pour tous	12
a. Un pass culture gratuit pour les jeunes.....	12
b. Mise en réseau des bibliothèques communales du territoire	13
Axe III : Appui de l'intercommunalité et de ses partenaires auprès de sa population dans l'usage du numérique	14
III.1 Mailler le territoire en points d'accès numérique pour le grand public	14
a. Création de point d'accès numérique fixe dans les communes.....	14
b. Mise en place d'un point d'accès numérique itinérant dans les communes du territoire intercommunal	14
III.2 La médiation numérique au cœur de l'accompagnement.....	14
a. Faciliter l'accès aux usages du numérique pour les associations et les bénévoles.....	14
b. Poursuivre le soutien aux seniors dans l'utilisation des nouvelles pratiques	14
c. Développer l'usage des jeunes	15
III.3 Former au numérique	15
a. Informer les usagers des évolutions et des opportunités	15
b. Utiliser les nouvelles méthodes d'apprentissage et adapter les outils d'accompagnement....	16

c. Initiation à l'utilisation des outils numériques de l'éducation nationale	16
d. Formation des publics en situation d'éloignement de l'emploi.....	16
III.4 Créer des espaces locaux dédiés à l'usage du numérique pour les professionnels et les particuliers.....	17
a. Un espace coworking à la Maison d'Economie Solidaire	17
b. Un Fablab pour rendre accessible l'usage aux nouvelles techniques de conception et de fabrication numérique à la Maison d'Economie Solidaire	17
Conclusion	18

Contexte du territoire

La Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) située au carrefour de trois départements, l'Oise, la Seine-Maritime et l'Eure, est sous l'influence de l'aire francilienne et de l'aire Beauvaisienne. Elle reste cependant éloignée des centres stratégiques décisionnels tels que Beauvais, Lille ou Paris. De plus étant isolée à l'extrême Sud-Ouest de la Région Hauts-de-France sans connexion avec Lille via des réseaux de transports collectifs performants, elle doit palier via les accès numériques.

Le territoire de la CCPB doit alors conforter sa situation stratégique par son accessibilité numérique.

Véritable bassin d'emploi à la campagne, le territoire compte 23 communes, avec une population d'environ 19 000 habitants. La qualité du cadre de vie, réel élément d'attractivité du territoire permet d'attirer de nouvelles et nouveaux résidents. Le bassin montre aussi un dynamisme effectif en termes de création de TPE. Néanmoins, pour permettre aux entreprises installées de se développer et en attirer de nouvelles, elle doit se démarquer par son accessibilité numérique remarquable.

Si sa situation avec la route nationale 31 permet la jonction entre les régions Normandie, Hauts-de-France et Grand Est, la proximité de l'autoroute A16 et la voie verte London-Paris renforcent ses liaisons avec les régions voisines. La Communauté de Communes du Pays de Bray doit aussi contribuer aux efforts engagés dans le cadre du changement climatique. Limiter certains déplacements et transports passent aussi par le développement et la qualité des accès et services numériques.

Tout le territoire est aujourd'hui couvert par la fibre optique avec la technologie FTTH (Fiber To The Home). Le numérique est de fait un atout pour amplifier l'attractivité de la CCPB, aussi bien sur le plan de la connexion citoyenne que de l'aménagement et du développement économique.

Le déploiement de la fibre optique participe à l'amélioration du quotidien et des conditions de vie de la population. L'intercommunalité doit anticiper l'installation d'un désert médical sur son territoire. Le développement de système de téléconsultation ou de liaison entre professionnels de santé peut aussi contribuer à remédier à cette problématique.

La Communauté de Communes du Pays de Bray améliore constamment ses services publics et souhaite utiliser et optimiser les possibilités que lui offrent la couverture de son territoire avec le THD.

Ainsi cette démarche de modernisation des services, sous-tend plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accès et la qualité de service rendu aux usagers ;
- Développer l'usage du numérique dans le cadre des services proposés aux habitant.e.s et aux acteurs économiques ;
- Réduire la fracture numérique ;
- Inclure les communes dans une optimisation de l'usage du numérique.

La feuille de route numérique rédigée en concertation avec les différents partenaires, permet de cibler des actions à mener sur le territoire.

Trois axes de développement contribueront à répondre aux objectifs de la CCPB :

- Continuer d'élargir la diversité des services communautaires dématérialisés ;
- Améliorer la relation de l'utilisateur avec les services publics numériques, notamment dans les domaines de la santé, du tourisme, de la mobilité, du patrimoine et de la culture ;
- Contribuer au développement économique et social en intégrant conseil et médiation numérique.

Et pour aboutir à une feuille de route nouvelle génération, des domaines d'action seront réintégrés comme la sobriété numérique, la sécurité informatique (cybersécurité) ainsi que les obligations réglementaires (RGPD, Open data).

Démarche : vers une feuille de route nouvelle génération

La feuille de route numérique de la CC du Pays de Bray a été rédigée dès novembre 2020 en concertation avec ses différents partenaires locaux afin de cibler des actions adaptées au territoire.

Suite aux évolutions amorcées par la Région Hauts-de-France pour accompagner le développement local intégré, il apparaît nécessaire de réactualiser la feuille de route numérique intercommunale.

Une articulation forte avec le projet de territoire en privilégiant une approche poly thématique permettra d'incorporer le numérique dans tous les services et secteurs d'activités prioritaires du territoire.

Pour mener à bien ce renouvellement, la gouvernance locale est maintenue mais renforcée à travers la mise en place d'une consultation des communes qui prendra la forme d'une conférence des Maires du territoire. Un Codir doit être constitué d'un trinôme : élu.e référent.e, technicien.ne référent.e et Direction Générale des Services en vue d'assurer l'animation de la feuille de route.

Gouvernance : vers plus de concertation et d'intégration

Afin d'assurer l'animation, la mise en œuvre mais aussi l'évolution de cette feuille de route, la Communauté de Commune du Pays de Bray maintient sa gouvernance en la renforçant avec la création du Codir et la mobilisation de la conférence des Maires :

- Un Codir (Comité de Direction) pour l'animation de la feuille de route, composé d'un.e élu.e dédié.e, un.e technicien.ne référent (numéricien) et la DGS.

- Un Cotech (Comité Technique) pour le pilotage technique composé de représentant.e.s de la CC du Pays de Bray et de la Région qui se réunira 1 à 2 fois par an selon les besoins. Les partenaires locaux tels le Centre Social Rural et la Maison d'Economie Solidaire pourront également être associés.

- Une conférence des Maires, afin de consulter et informer tous les Maires des avancées, et perspectives liées à la feuille de route.

- Une information régulière transmise lors de Conseils Communautaires à l'attention des conseillers et conseillères communautaires sur les avancées de la feuille de Route,

- Un Copil (Comité de pilotage élargi) qui se réunira 1 fois par an. Il sera composé de représentant.e.s de la CC du Pays de Bray, de la Région, de Partenaires locaux (Centre Social Rural, Maison d'Economie Solidaire), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CCI, les associations des commerçants engagées, des services déconcentrés de l'état, pôle emploi...) pour coordonner et partager les informations numériques.

Axe I : Les capacités numériques de l'intercommunalité

I.1 Rendre le système d'information de l'intercommunalité et de ses communes membres capable de faire face à des situations de crise (un système d'information plus robuste).

L'épisode traversée en 2020 par l'intercommunalité en matière de crise sanitaire liée à la COVID-19 a montré les faiblesses d'un système d'information fermé et non accessible depuis l'extérieur.

Si le plan de continuité d'activité de la CC du Pays de Bray a pu être remis à jour et adapté en précisant une organisation interne inhérente au contexte de crise, il a aussi mis en lumière les fonctions indispensables au fonctionnement de l'intercommunalité.

Ainsi, les fonctions supports telles : les ressources humaines et la comptabilité apparaissent essentiels pour permettre une continuité de service. De même, les équipes de direction et management doivent pouvoir assurer l'encadrement de certains de leurs agents et transmettre les directives et consignes à l'ensemble.

Il s'agit alors d'une part de doter certains agents de matériel portable sécurisé permettant de travailler depuis leur domicile (via par exemple un système VPN) et d'autre part d'équiper les personnes ressources indispensables (fonctions supports et de direction) en matériels numériques mobiles, leur permettant de travailler à distance si besoin.

I.2 Equiper les services de l'intercommunalité avec des solutions numériques pour garantir le bon fonctionnement et la continuité de service.

La période de confinement traversée a nécessité que plusieurs agents relevant du pilotage (direction générale des services) et de services fonctionnels (ressource humaine, comptabilité) qui supportent les services opérationnels dans leur mission de service public, ont dû revenir dans les bureaux du siège de la Communauté de communes afin de traiter la crise mais également les affaires courantes et amorcer des projets.

Si ces retours dans les locaux intercommunaux n'ont pas eu de conséquences sur les agents concerné-e-s, il faut toutefois tirer un enseignement de cette période et considérer qu'il aurait été souhaitable qu'aucun agent n'ait à quitter son domicile afin de revenir dans ses locaux professionnels.

De ce fait, la difficulté réside dans l'accès aux logiciels métiers tels ceux mis en place pour les ressources humaines, la comptabilité ou pour le service opérationnel « Urbanisme - Autorisation du Droit des Sols ».

Ainsi, il apparaît nécessaire de développer le recours à des solutions logicielles métiers en mode sas interrogeable à distance, et donc modifiable de chez soi en priorité pour ces services.

L'intercommunalité gère un nombre croissant de services publics en lien direct avec les habitant.e.s du territoire et cofinance des structures locales qui interviennent sur des champs complémentaires, comme le centre social rural qui intègre la Maison France Service et La Poste. C'est pourquoi la modernisation de l'administration, tout service confondu, doit résider dans la simplification des procédures et formalités administratives.

Les nouvelles technologies deviennent indispensables au quotidien pour communiquer avec les services de la collectivité. L'avancée des pratiques numériques s'étant considérablement développée, l'usager a vu ses démarches administratives s'étendre progressivement aux services en ligne.

La CCPB a engagé la modernisation de ses services par le biais du numérique et souhaite poursuivre cette amélioration. Des moyens simples et pratiques doivent faciliter les relations entre l'administration et ses usagers et permettent d'établir une relation de confiance.

La création de portails internet par la collectivité avec l'utilisation de nouveaux médias pour dynamiser l'information font partie des propositions pour renforcer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

Le pôle « Petite Enfance » qui intègre le service « Multi-accueil » à l'attention des familles propose désormais la possibilité d'inscription et de paiement en ligne via le logiciel métier iNoe.

Le pôle « environnement » qui intègre le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit proposer prise de rendez-vous en ligne, paiement et accès au diagnostic en ligne. Les services « Assainissement Collectif » et « Eau » doivent donner la possibilité de réaliser des demandes de raccordement en ligne ainsi que l'accès aux rapports liés à l'eau potable.

Afin de répondre aux exigences de la Loi ELAN, le service « Urbanisme-Instruction ADS » de la CCPB a mis en place depuis le 1er janvier 2022, une solution mutualisée, permettant la mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour cela il a été déployé 2 volets :

- Mise en place du portail GNAU de la CCPB (Guichet Nationale des Autorisations d'Urbanisme): téléservice dédié pour réceptionner les demandes d'urbanisme en ligne des usagers. Il est accessible via le site internet de la CCPB ou bien directement à l'adresse <https://gnau29.operis.fr/paysdebray/gnau/#/>

Il permet l'accès à des outils de contrôle et vérification proposés pour guider l'utilisateur dans sa démarche. Grâce à cet outil informatique, l'ensemble de la démarche est dématérialisée.

- Connexion de toutes les communes au logiciel métier Oxalis de l'intercommunalité, permettant le partage en ligne des dossiers déposés en mairie, évitant de ressaisir manuellement les données (à partir du 15 décembre 2022)

L'ensemble des secrétaires de mairies (et élus en charge de l'urbanisme) ont été formés à l'usage du GNAU et du logiciel OXALIS en novembre 2022.

Ainsi les échanges entre les acteurs de l'instruction ADS s'en trouvent sécurisés et le délai de traitement des demandes est amélioré.

I.3 Renforcer les capacités de l'intercommunalité et de ses communes membres à poursuivre son pilotage en cas de crise

La crise a montré que la Communauté de Communes du Pays de Bray avait besoin de temps de validation qui s'illustrent avec la prise de délibérations par son conseil communautaire pour assurer la continuité de son fonctionnement. Même si lois et décrets ont été promulgués par le gouvernement afin de faciliter cet exercice, il apparaît aujourd'hui indispensable à l'intercommunalité d'adapter son organisation en vue d'anticiper de nouveaux phénomènes de crise. Il s'agit de permettre la tenue de réunions de travail, de commissions, ou encore de Conseil Communautaire même en période de crise. La solution choisie consiste ainsi à pouvoir programmer tous ces types de réunions en visioconférence mais surtout veiller à ce que l'ensemble des élu-e-s communautaires soient en capacité de suivre ces visioconférences.

L'intercommunalité doit alors veiller à ce que tous les conseillers et conseillères communautaires possèdent un équipement informatique suffisamment performant pour assister aux visioconférences et doit veiller à exploiter les applications disponibles pour la mise en place de visioconférences. Un accompagnement des élu-e-s communautaires afin qu'ils maîtrisent l'utilisation de cet outil s'avère indispensable : chargement des applications souhaitées, formation pour la maîtrise et participation aux réunions programmées en visioconférence.

Dans le même temps, il s'agira de mettre en place un système permettant le vote à distance.

I.4 Développer la cybersécurité au sein du parc informatique de l'intercommunalité et de ses communes membres

La cybersécurité est un « sous-ensemble » de la sécurité informatique. Elle vise à protéger les ressources du piratage ou des cyberattaques, c'est-à-dire des menaces provenant d'Internet ou survenant via Internet.

Les collectivités territoriales traitent de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion des services publics dont elles ont la charge (état civil, inscriptions scolaires, listes électorales, etc.), la gestion des ressources humaines, la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance) ou encore leur site web. Toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, sont concernées par ces cyberattaques aux conséquences parfois dévastatrices : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, atteinte à la réputation, risques juridiques... La cybersécurité en collectivité est en effet nécessaire afin de travailler dans de bonnes conditions et de garantir la protection des données des collaborateurs, des partenaires et des usagers. Depuis 2018, il s'agit même d'une règle imposée à toutes les entreprises privées ou publiques, effectuant de la collecte ou du traitement de données, peu importe leur activité et leur taille, à travers le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ce sens, l'intercommunalité va mettre en place un système de sauvegarde journalier et mensuel de ses serveurs ainsi que de ses logiciels métiers (Berger Levrault pour la comptabilité et les RH, Oxalys pour l'urbanisme, MOKA à l'Office de Tourisme, Relais' Soft pour le Relais Petite Enfance et iNoe pour le Centre Petite Enfance) afin de protéger ses données ainsi qu'un mode de sauvegarde externalisé chez un prestataire : Net Consult International. L'équipement informatique est majoritairement récent (post-covid) et sécurisé grâce à un logiciel anti-virus installé sur l'intégralité des ordinateurs de la CCPB dans le but de protéger son parc informatique contre les malwares et les attaques de cybercriminels. L'achat de cet anti-virus pourra être étendu à l'ensemble du matériel informatique des communes membres du territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Bray souhaite également effectuer une migration de sa messagerie actuellement hébergée chez Orange vers Microsoft Exchange online (Microsoft 365), comme indiqué le paragraphe I.2. Ce dernier inclus dans son offre le service Exchange Online Protection (EOP) qui permet un filtrage basé sur le cloud et protège la collectivité contre le courrier indésirable, les programmes malveillants et les autres menaces de courrier électronique. EOP est inclus dans toutes les organisations Microsoft 365 avec des boîtes aux lettres Exchange Online. Si une migration n'est pas envisageable, il est possible de souscrire chez Orange à la solution « mail protection » ayant une fonctionnalité « anti-spam ».

I.5 Application des obligations réglementaires

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne, entré en application le 25 mai 2018.

La Communauté de Communes du Pays de Bray s'engage à respecter le RGPD en termes de collecte et de traitement de données personnelles dans le numérique. Chaque donnée recueillie est soumise à un consentement écrit, clair et explicite des individus. Ces dernières font l'objet d'un « droit à l'oubli », plus exactement un droit à l'effacement, de trois ans.

L'open data quant à elle, constitue un vecteur de transparence et d'amélioration de l'action publique. Les nouvelles obligations de diffusion en ligne qui s'imposent aux collectivités territoriales depuis l'entrée en vigueur de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 doivent être conciliées avec l'impératif de protection des données personnelles.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Bray s'engage à publier les listes des délibérations ainsi que les procès-verbaux sur son site internet www.cc-paysdebray.fr.

I.6 Sensibiliser les agents de l'intercommunalité à une démarche de sobriété numérique

La sobriété numérique désigne un changement des usages numériques au global. L'industrie du numérique est gourmande en énergie, elle nécessite des quantités croissantes de ressources naturelles comme l'eau et des métaux rares et une nouvelle technologie n'a jamais permis de réduire la consommation d'énergie.

Actrices incontournables de la sobriété numérique, les collectivités territoriales s'organisent pour être « plus responsables », notamment en stimulant les filières locales de recyclage et de réemploi des matériaux. L'intercommunalité du Pays de Bray s'engage à prendre soin de l'entièreté de son matériel numérique en conservant plus longtemps ses ordinateurs et en privilégiant les réparations aux rachats. Dans le cas où une réparation n'est pas envisageable, la Communauté de Communes s'engage à donner à la recyclerie du Pays de Bray les matériels informatiques comme cela a déjà été fait en septembre 2022. En effet, la CC du Pays de Bray a donné 12 ordinateurs ayant chacun plus de 10 ans à la Recyclerie du Pays de Bray. Ces ordinateurs seront reformatés pour une seconde vie ou leurs pièces serviront à en répare d'autres. De plus, lors du renouvellement du parc informatique de l'intercommunalité, une dizaine d'anciens ordinateurs portables ont été conservés pour tout éventuel besoin futur.

L'intercommunalité mettra également en œuvre le raisonnement de la mémoire des serveurs afin de ne pas saturer ces derniers et d'entraîner une surconsommation d'électricité dû au surchauffement des serveurs qui ont besoin d'être refroidis. Le plus souvent, on utilise pour cela de la climatisation, ce qui consomme énormément d'énergie.

Axe II - Relation entre projet de territoire, intercommunauté et services publics

Nombre de services publics coexistent sur un territoire avec des gestions et des gouvernances différentes. L'outil numérique peut être le moyen de développer des formes de mutualisation ainsi que des passerelles entre les services communautaires, et les secteurs institutionnels (les administrations publiques, les ménages, les sociétés, et les institutions sans but lucratif au service des ménages).

II.1 Optimiser l'accès à distance de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (e-diagnostic, collaboration entre professionnels, domotique)

La Communauté de Communes du Pays de Bray, travaille sur un projet de maison médicale pluridisciplinaire pour son territoire. Dans ce cadre, il s'agit de concilier les avancées numériques avec celles de la médecine. Ainsi, l'information médicale (télémédecine) va pouvoir se développer avec l'existence de la fibre sur le territoire et permettre aussi bien pour les professionnels que les particuliers de faciliter le suivi médical.

Après un diagnostic avec les professionnels du territoire, plusieurs pistes seront étudiées :

- une plateforme permettant de faire correspondre les hôpitaux avec les médecins, ou d'étendre un dispositif numérique comme : la possibilité de faire un diagnostic à distance ;
- étendre l'information santé auprès du public ;
- développer la domotique (services « maison connectée ») pouvoir mieux gérer les personnes en perte d'autonomie ;
- organiser une assistance locale par le biais de la technologie et basée sur un réseau fiable d'entraide qui vise à aider les personnes âgées isolées et des personnes dépendantes.

Dans le même les communications entre la Maison médicale et ses antennes satellites vont pouvoir être développer et ainsi renforcer la collaboration entre personnels soignants situés sur des sites différents.

II.2 Développer l'attractivité du territoire par le biais de la promotion liée au territoire touristique

Le tourisme est une compétence de l'intercommunalité, les missions du service sont de renseigner, faire découvrir le patrimoine, travailler en partenariat avec les restaurateurs, aider à l'ouverture de chambres d'hôtes et à l'installation d'hébergement, et de s'intégrer dans le développement économique local. L'Office de tourisme du Pays de Bray, service de la CCPB, participe à promouvoir les acteurs locaux et à faire connaître le territoire comme destination de visite, de promenade, d'activités de nature et de court séjour. L'objectif est de développer la communication sur le territoire et sur ses richesses touristiques. Selon leur domaine d'action, chaque activité touristique pourra contribuer au développement économique du territoire, à l'impulsion de dynamiques et à favoriser les échanges entre acteurs du tourisme.

Le site Internet qui a subi une refonte va bientôt permettre une information accessible librement et les échanges avec le public. L'objectif est ainsi la mise en valeur du territoire aussi bien au niveau économique que géographique. Le thème du cyclo-tourisme a été mis en avant, par conséquent le site doit faciliter les séjours ou les passages en Pays de Bray dans le cadre des itinéraires en vélo.

Afin d'optimiser la commercialisation et permettre la gestion de la facturation, un logiciel a été acquis qui fiabilise la vente des circuits touristiques. Dans la même logique, un logiciel « caisse » permet la gestion des ventes générées par la boutique. La vente en ligne devrait être activée courant 2023 afin d'aboutir à des achats via internet.

II.3 Renforcer la mobilité : connexion itinérante qui améliore les déplacements, les rencontres.

La Communauté de Communes du Pays de Bray a pris la Compétence « Autorité Organisatrice de Mobilités » inhérente à la loi LOM.

De ce fait, elle devient compétente sur son ressort territorial pour développer des services de transports adaptés aux besoins en mobilités existants sur son territoire.

Elle travaille déjà avec le centre social rural intercommunal « François Maillard » qui gère un service de transport collectif local et solidaire sur le territoire. Il s'agit désormais d'améliorer la mobilité intra-communautaire des habitant-e-s avec des modes innovants tels l'autopartage, l'autostop organisé ou plus fréquent le co-voiturage.

Dans le même temps, il faut considérer que le réseau sans fil est en constante progression, ainsi l'utilisateur a un accès direct à internet et se trouve constamment relié aux services d'information. Cette mobilité connectée est de plus en plus exploitée par les usagers.

L'objectif de la CCPB sera de continuer d'améliorer la mobilité et les déplacements au sein de ses communes. La mobilité intelligente facilitant de plus en plus l'accès à l'information et permettant de rendre les transports plus attractifs et de localiser des endroits précis du territoire. Des passerelles avec le système SISMO géré par le SMTCO permettra d'optimiser cet accès à l'information liée aux transports et aux différents modes de mobilité.

Le développement des services en lien avec les transports comme l'information sur les horaires, les abonnements, ou la possibilité de réserver et régler en ligne permettent d'étendre la mobilité des habitants.

II.4 Contribuer au développement numérique de l'emploi et de l'économie locale

Pour mettre en place un écosystème (interaction entre des entreprises et des individus), favorable à l'emploi, les entreprises, les partenaires, les projets doivent être identifiés afin d'apporter l'appui nécessaire et favoriser le rayonnement nécessaire.

L'émergence des projets se fait à travers une analyse des acteurs du territoire qui une fois repérés, vont pouvoir être mobilisés en se positionnant entre eux et en établissant leur complémentarité en termes d'offres et de demandes d'emploi.

Parmi les acteurs institutionnels qui peuvent se lier au projet, peuvent être identifiés les services publics, les opérateurs de l'emploi et de la formation ou encore les entreprises et leurs réseaux. La priorité est d'optimiser la visibilité des postes proposés en fonction des différents secteurs et de permettre aux demandeurs d'emploi du territoire d'y accéder. En fonction de leur profil un parcours professionnel pourra être envisagé sur le territoire intercommunal.

Afin de soutenir cette mise en réseaux des acteurs offrant de l'emploi et des personnes en recherche d'emploi, une plateforme peut être mise en place.

Les offres locales pourront être mises en ligne avec toutes les informations nécessaires facilitant la recherche puis la réponse. Les offres concerneront autant le secteur public que privé afin de couvrir tous les domaines.

La politique en faveur des nouvelles technologies menée depuis plusieurs années par le conseil départemental de l'Oise et la région Hauts-de-France ont permis d'assurer l'installation progressive de la fibre sur notre territoire. Cet aménagement comprend le raccordement des Zones économiques pour permettre aux entreprises de rester compétitives, gagner en productivité et en performance.

Cet aménagement de notre territoire donne la possibilité aux entreprises de se relier au réseau fibre pour faire face aux besoins croissants de télécommunication nécessaires au développement de leur activité.

Compte tenu de la rapidité des évolutions du secteur, la digitalisation des acteurs économiques du territoire ne peut être rendue possible et durable que si les professionnels concernés acquièrent une maîtrise et une autonomie suffisante sur les techniques liées au numérique. Il est donc essentiel, pour la stratégie numérique du Pays de Bray, de permettre la montée en compétence des artisans, commerçants, agriculteurs, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise, leurs collaborateurs et dans certains cas leurs conjoints. Faute de ressources financières dédiées, spécialement à l'échelle des TPE, ils ne pourront recourir régulièrement à l'intervention de prestataires externes et devront donc faire en partie par eux-mêmes.

Cette montée en compétence peut passer par la formation, ainsi qu'évoqué précédemment, mais par d'autres solutions d'apprentissage, en particulier le e-learning, qui offre une souplesse d'organisation et garantit une réduction des coûts. L'accès à ces solutions devra être guidé et si possible mutualisé, partagé, dans le cadre d'une communauté apprenante locale.

L'évolution des pratiques de consommation, caractérisée notamment par la progression des plateformes de vente en ligne dans les modes d'approvisionnement (accentuée dans la période de crise sanitaire), bouscule et fragilise les entrepreneurs du Pays de Bray, artisans et commerçants. Elle peut toutefois devenir une opportunité de repositionnement et de développement, dans un contexte où une proposition grandissante des consommateurs devient sensible à l'idée d'effectuer des choix raisonnés, éco-responsables, dont l'achat de proximité fait partie.

Au-delà de la crise sanitaire traversée, il est indéniable que les modes de consommation et d'achat des administré-e-s ont évolués.

S'il fut un temps où les consommateurs/trices se rendaient systématiquement dans des commerces, boutiques, ou grandes surfaces pour effectuer leur achat, aujourd'hui le commerce en ligne est prédominant.

La difficulté est que ce changement peut se faire au détriment des petits commerces de proximité, des artisans locaux ou encore des producteurs/trices agricoles en vente directe.

Afin de soutenir son économie locale constituée en partie par le tissu artisanal et commercial, l'intercommunalité peut intervenir en valorisant la production des commerçants et artisans du territoire et en contrebalancer les solutions de vente des grandes plateformes qui génèrent une concurrence mortifère.

Son intervention peut alors prendre la forme d'un service numérique dédié aux acteurs économiques du territoire issus du tissu des TPE et des exploitations agricoles du territoire. Ce service peut alors prendre la forme de la création d'un site internet dédié, du type « Click'Collect » ou encore « Market Place locale », par lequel les commerçants, artisans ou producteurs/trices pourront vendre leurs produits.

La stratégie numérique du Pays de Bray prévoit de proposer des actions et de mobiliser des ressources pour accompagner les acteurs économiques dans la digitalisation de leurs activités.

II.5 Faire re-découvrir le patrimoine local grâce aux outils numériques

La Communauté de Communes du Pays de Bray gère un Office de Tourisme intercommunal localisé à St Germer de Fly, commune pôle ayant une vocation touristique puisqu'elle abrite un monument historique classé du XIIème siècle qui est visité par les touristes accueillis.

Si la commune de St Germer de Fly assure, en collaboration avec l'ABF et la DRAC, la restauration du monument dont elle est propriétaire, l'intercommunalité assure, via sa compétence « Tourisme », la commercialisation du site. Elle souhaite alors moderniser son produit touristique afin qu'il soit inédit et innovant en utilisant les outils numériques, dans le but de le commercialiser grâce à son Office de Tourisme. L'objectif est une mise en œuvre opérationnelle en 2023-2024 en correspondance avec l'ouverture des JO 2024.

LE DESCRIPTIF des dispositifs scénographiques de valorisation :

Le dispositif d'interprétation numérique « réversible » des vitraux de la « sainte chapelle » :

- Prêt / location de visio-guides à l'OT
- Création d'un espace permanent d'interprétation dans le cadre du déménagement de l'Office de Tourisme : modélisation 3D de l'abbaye avec des hypothèses d'évolution
- Création d'un circuit cyclo d'interprétation : « Tour de l'abbaye » avec points de vue sur les murs d'enceinte & vues vers la propriété privée.
- Dispositif son & lumière évolutif : mapping vidéo

Le dispositif transmédia de la chapelle :

Ce dispositif utilise les tablettes munies de casques audio loués à l'Office de Tourisme face à l'entrée de l'abbatiale.

Le programme qui serait développé combine à la fois une vision augmentée des vitraux numérisés en Gigapixels, et une narration sonore binaurale correspondant à certaines parties des vitraux du chœur. En visant une zone de vitrail, une reconnaissance de forme active le déclenchement d'une interactivité visuelle en réalité augmentée avec :

- Agrandissement du vitrail reconnu
- Exploration de la zone agrandie
- Superposition de tracés mettant en évidence les détails pertinents

Ces modules sonores utilisent la technique du son binaural ou audio 3D qui procure au visiteur au travers du casque de la tablette des sensations immersives réalistes, de présence, des voix, et des ambiances. Le traitement proposé est de créer pour ces modules des mises en situation remplaçant la notion de commentaire des audio-guides classiques.

Le dispositif transmédia de l'abbatiale :

La visite de l'abbatiale propose un parcours de découverte sonore et/ou multimédia. Une signalétique discrète sous forme d'un pictogramme accompagné d'un QRCode. Chacun de ces éléments déclenche sur la tablette une séquence interactive invitant à viser un élément architectural. Certains de ces signaux déclenchent une narration sonore (audio binaural). Ces narrations mêlent :

- Des récits historiques mis en scène ;
- Des témoignages des habitant.e.s de Saint-Germer de Fly racontant ce qui les attache à ce lieu.

II.6 Développer l'accès à la culture pour tous

a. Un pass culture gratuit pour les jeunes

La Communauté de Communes du Pays de Bray gère un service « Tourisme et Culture » qui coordonne sa programmation culturelle. Cette dernière est essentiellement composée de spectacles vivants qui ont lieu à la fois au Théâtre du Beauvaisis et dans des communes du territoire possédant des salles adaptées.

Pour faciliter l'accès à la culture pour tous, la collectivité a créé un compte dans le cadre du dispositif du pass culture.

Après une expérimentation réussie, lancée en 2019 dans 14 départements, le pass Culture a été généralisé à l'ensemble de la France au printemps 2021.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes du Pays de Bray a créé son espace sur la plateforme du PASS culture pour activer ce dispositif gratuit. Il vise plus particulièrement les jeunes de 18 ans ainsi que les établissements culturels, notamment ceux gérés par la collectivité.

Ainsi, l'inscription des établissements de la CC du Pays de Bray comme l'Office de Tourisme et de ses projets culturels ont pris leur place sur le pass Culture dès juin 2021.

b. Mise en réseau des bibliothèques communales du territoire

Actuellement, la Communauté de communes du Pays de Bray coordonne une étude sur la lecture publique et la mise en réseau des bibliothèques municipales. Au nombre de huit, il s'agit de développer une mise en réseau des bibliothèques grâce à l'outil numérique, avec l'acquisition d'un logiciel métier commun, pour entre autres, la gestion de collections ou des prêts aux usagers. Il pourra aussi s'agir de mettre à niveau les équipements informatiques des bibliothèques et de développer des accès aux outils informatiques et internet destinés aux usagers.

Axe III : Appui de l'intercommunalité et de ses partenaires auprès de sa population dans l'usage du numérique

III.1 Mailler le territoire en points d'accès numérique pour le grand public

a. Création de point d'accès numérique fixe dans les communes

Permettre à chaque habitant d'avoir **plusieurs points** d'accès numérique sur le territoire est primordial. Notre territoire étant situé en secteur rural, la différence de pratique du public varie selon un certain nombre de facteurs (âge, activité professionnelle, situation géographique, mobilité, équipement et connectivité...). C'est pourquoi dans la logique du plan d'innovation, il est important de prendre en compte ces différences et de proposer une médiation de proximité adaptée. Les lieux de référence devront répondre aux besoins des habitants en facilitant l'accès au numérique et en accompagnant la pratique. Des lieux relais du numérique sur le territoire seront mis en place afin de proposer des actions adaptées selon le public.

Des partenaires spécifiques (Maison de l'Économie Solidaire, Connect' en Bray, Centre Social Rural...) animeront ces lieux dédiés au grand public.

b. Mise en place d'un point d'accès numérique itinérant dans les communes du territoire intercommunal

Afin d'amener le numérique au plus proche de la population, la Maison d'Economie Solidaire s'est dotée d'un équipement mobile de médiation numérique, il s'agit d'un camion. L'objectif étant de proposer aux communes d'installer ce camion au centre du village et de proposer des solutions d'accès au numérique, avec un médiateur numérique, aux populations ne pouvant se déplacer jusqu'aux lieux déjà établis. Ce projet sera mis en corrélation avec le déploiement de l'offre Maison France Service du Centre Social Rural Intercommunal François Maillard.

Notre imagination ne s'arrête pas là, et d'autres projets pourront voir le jour avec cet outil itinérant.

III.2 La médiation numérique au cœur de l'accompagnement

a. Faciliter l'accès aux usages du numérique pour les associations et les bénévoles.

La transition numérique est un enjeu de société majeur, auquel les associations et leurs bénévoles n'échappent pas, elle passe par les acteurs qui les accompagnent sur les territoires.

Sa mise en œuvre repose sur la mobilisation d'acteurs divers et indépendants les uns des autres, mais qui se dotent d'une vision partagée de l'enjeu et des objectifs, de principes de gouvernance et de règles communes, ainsi que d'un dispositif d'animation, de communication et d'évaluation en continu.

La MES et le CSR sont respectivement labélisés « Point d'Appui au Numérique Associatif » (PANA) et « Point d'Information à la Vie Associative » (PIVA).

Toute association et bénévole qui souhaite faire évoluer ses pratiques en matière de numérique et/ou d'organisation peut trouver réponse auprès de ces services ou de leurs réseaux.

b. Poursuivre le soutien aux seniors dans l'utilisation des nouvelles pratiques

L'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les seniors n'est pas toujours évidente dans un contexte où de plus en plus de services sont maintenant essentiellement accessibles en ligne. De nombreuses démarches administratives se font de manière dématérialisée et face à cette évolution beaucoup ont besoin d'un accompagnement. La réduction de la fracture numérique pour les seniors est essentielle si l'on souhaite intégrer efficacement ces derniers dans la

société de l'information. Un accompagnement numérique quotidien régulier sera poursuivi afin d'éviter la mise à l'écart des personnes âgées qui voient comme un handicap de ne pas pouvoir être autonome face aux démarches en ligne. Il s'agira de mailler le territoire avec plusieurs sites d'accueil et/ou de se rendre à domicile. Une offre de service et de mise à disposition de matériel (tablettes, PC, scanner, ...) complétera l'accompagnement individuel et/ou collectif. Ces soutiens réalisés par des accompagnants numériques dédiés auront pour vocation la facilitation des différents moments de la vie quotidienne.

c. Développer l'usage des jeunes

Les jeunes ont un rapport différent aux nouvelles technologies.

Face aux outils numériques leur pratique est plus complexe que de celle des adultes. Ce qui semble sans intérêt pour l'adulte est parfois indispensable aux jeunes. L'approche n'est donc pas la même.

La pratique tend vers la capacité d'agir, de fabriquer et modifier le numérique (apprentissage du code et de la programmation). Au quotidien, les jeunes ont des questions sur des thématiques variées (aide financière, montage de projet, départ à l'étranger, méthodologie de recherche d'emploi, orientation...). Les nouvelles technologies permettent de répondre à ces questions par le biais d'outils adaptés à leur pratique numérique. Informer et établir une approche cohérente avec ces nouveaux outils sera indispensable. La technologique étant en plein développement, l'avenir digital offre des possibilités professionnelles en constante évolution (nouveaux métiers : Community Manager, webmarketeur, data scientist, chief data officer, etc.). Afin de suivre cette évolution, des actions seront menées en partenariat avec les écoles et le collège. Par exemple, des interventions ponctuelles d'information sur les technologies et les métiers porteurs pourront être mises en place ou encore offrir la possibilité aux collégiens, lycéens et étudiants de pouvoir travailler sur des projets numériques communs.

Des partenaires spécifiques (Maison de l'Économie Solidaire, Connect' en Bray, Mission Locale, Centre Social Rural...) animeront des lieux dédiés aux jeunes du territoire. Ils viseront la facilitation de l'accès au numérique dans leur vie quotidienne et l'ouverture vers les nouveaux métiers.

III.3 Former au numérique

a. Informer les usagers des évolutions et des opportunités

Le contexte numérique évolue constamment et rapidement, et il est parfois difficile pour tous les habitants du territoire d'en suivre le rythme. La stratégie numérique du Pays de Bray prévoit de proposer des solutions pour informer le public de ces évolutions et pour mettre en place des formes d'accompagnement adaptées, considérant que la digitalisation ne doit pas se traduire par la suppression de toute relation humaine d'accompagnement.

Ces solutions peuvent prendre des formes diverses :

- des actions pédagogiques ponctuelles de sensibilisation sur les pratiques numériques,
- des évènements pouvant faciliter les échanges entre des acteurs de cultures professionnelles différentes,
- un accueil et un accès au numérique pour le public, avec la mise à disposition d'espaces permettant de d'organiser des usages accompagnés, des ateliers d'information, sur site ou à distance (visioconférence), utilisables par le public et par des partenaires (Tiers-Lieu Numérique).
- la mise à disposition d'un (ou d')espace(s) de travail équipé(s) (coworking - télétravail), avec la perspective de créer des communautés de travail.

b. Utiliser les nouvelles méthodes d'apprentissage et adapter les outils d'accompagnement

Pour permettre l'autonomie des personnes face aux pratiques numériques, des méthodes nouvelles doivent se développer ainsi que de nouveaux outils pédagogiques. La stratégie numérique de territoire prévoit d'encourager leur promotion et leur appropriation sur le territoire :

- l'apprentissage en ligne ou l'enseignement à distance,
- l'accès direct à l'information, avec une diversité de contenu immense, mais qui nécessite d'apprendre à se repérer, à sélectionner la bonne information,
- l'utilisation de supports de distribution divers (tablettes, smartphones, ordinateurs...), utilisables dans des contextes différents (mobilité) qui impliquent de maîtriser des environnements logiciels différents (Android, Windows...)
- des possibilités de collaboration et d'interactivité dans les parcours de formation à distance (e-Learning (digital Learning, e-coaching, e-tutorat, e-mentorat), apprentissage collaboratif, classe virtuelle...) à articuler avec l'autoformation
- le développement de méthodes d'accompagnement social et professionnel intégrant le numérique, sans que les accompagnateurs socio-professionnel ne passent trop de temps à aider à l'utilisation de plateformes numériques (démarches en ligne) au détriment de la relation humaine qu'ils doivent créer avec la personne accompagnée.

c. Initiation à l'utilisation des outils numériques de l'éducation nationale

De l'école primaire au lycée, les établissements scolaires et les enseignants recourent de plus en plus à des outils numériques mis en place par l'Education Nationale et ses partenaires pour communiquer avec les familles, diversifier les apprentissages, donner accès à la diversité des ressources numériques et encourager une culture numérique raisonnée.

Pour éviter que des écarts trop importants ne se creusent, pour que ces outils soient réellement accessibles à tous dans de bonnes conditions, la stratégie numérique du Pays de Bray prévoit de proposer, dans le cadre de partenariats entre acteurs locaux, d'accompagner les utilisateurs de ces outils numériques. Il s'agira, par exemple, d'accueillir les parents concernés par l'Espace Numérique de Travail (ENT), pour leur apprendre à se servir de l'outil, dans le cadre du Pass'Numérique, en partenariat avec le SMOTHD.

d. Formation des publics en situation d'éloignement de l'emploi

Constatant le besoin d'une montée en compétence des publics demandeurs d'emploi et salariés en insertion (recherche d'emploi, CV et lettre de motivation, bases informatiques requises...) et les difficultés rencontrées par les publics les plus fragiles pour suivre le rythme de la dématérialisation des services et effectuer en autonomie leurs démarches en ligne (santé, sécurité sociale, logement, mobilité...), la stratégie numérique de territoire du Pays de Bray prévoit un volet « formation ».

La formation concerne tout aussi bien l'acquisition de compétences de base que la possibilité d'acquérir des compétences plus poussées. Ainsi, les acteurs du territoire associés à la stratégie déclinée dans cette feuille de route pourront-ils être amenés à proposer :

- Des parcours de formation visant des demandeurs d'emploi, pour faciliter l'utilisation des outils informatiques courants (bureautique, internet, recherche d'emploi, outils en ligne) en appliquant le principe de « rendre les usagers acteurs de leur parcours »,
 - Salarié.e.s des structures d'insertion par l'activité économique,
 - Demandeurs/euses d'emploi,
- Des parcours de formation-initiation visant notamment des allocataires de minima sociaux, en partenariat avec les services du département de l'Oise,
- Des parcours de formation professionnelle continue visant des salariés ou des travailleurs indépendants en activité,

- Des parcours de formation orientés vers les métiers du numérique, visant notamment des jeunes résidant sur le territoire ayant une appétence pour le numérique, mais n'ayant pas le socle de compétence nécessaires à leur recrutement dans des formations qualifiantes.
- Des parcours de formation visant des professionnels de l'accompagnement social et professionnel.

III.4 Créer des espaces locaux dédiés à l'usage du numérique pour les professionnels et les particuliers

a. Un espace coworking à la Maison d'Economie Solidaire

La crise sanitaire, la hausse du prix des carburants, la crise environnementale, sont autant d'arguments pour investir un nouvel espace de travail proche de chez vous.

La Maison d'Economie Solidaire a créé l'ESSpace Partage du Bray, organisé en deux espaces :

- L'ESSpace Partage : espace de travail distribuant des postes de travail individuels orienté vers le coworking et le télétravail,
- L'ESSpace Collectif : salle de travail polyvalente, est le lieu où chacun doit pouvoir s'enrichir de l'intelligence collective : réunions, formation, séances de coaching et d'accompagnement, moments de convivialité en groupes...

L'offre de services est en cours d'écriture mais les locaux sont d'ores et déjà disponibles.

b. Un Fablab pour rendre accessible l'usage aux nouvelles techniques de conception et de fabrication numérique à la Maison d'Economie Solidaire

Les Fablab œuvrent dans le domaine de la réappropriation citoyenne de la technique, ce sont des espaces équipés de diverses machines qui peuvent numérique (laser, imprimante 3D, fraiseuse numérique, découpe vinyle, brodeuse numérique) ou conventionnelles (machines à bois, perceuses à colonne...). Les nouvelles technologies liées à la conception et à la fabrication numérique deviennent de plus en plus accessibles et les Fablabs sont ainsi des lieux de découverte et de médiation vis à vis de ces nouvelles techniques.

Au sein d'un Fablab, les machines et les compétences deviennent accessibles à un large public, qui peut y venir pour de multiples raisons : réaliser un projet personnel, fabriquer un prototype dans le cadre d'une création économique, créer des objets dans le cadre d'atelier collectifs.

Ainsi nous imaginons le Braylab de Lachapelle-aux-Pots, au sein d'un projet plus globale de manufacture de proximité, au service de particuliers dans le cadre d'atelier de réparation liés au Répare Café, mais aussi au service des entreprises et des créateurs d'entreprises qui pourraient utiliser notre Fablab pour prototyper des objets liés à leur activité ou à leur développement.

Nous souhaitons y intégrer également d'autres formes de transmission des métiers et des compétences en permettant à l'association l'outil en main de programmer des compagnonnages entre des artisans à la retraite et des jeunes, que nous compléterions avec des initiations aux nouvelles machines.

Ainsi nous souhaitons faire du Braylab, un espace original et créatif au service de la formation et du développement économique de notre territoire.

Conclusion

La Communauté de communes du Pays de Bray s'est engagée à mettre en œuvre une feuille de route numérique dès 2021, qu'elle renouvelle pour la prochaine période de 2023-2025.

Elle a veillé à intégrer d'une part les évolutions impératives pour sa mise en cohérence avec les nouvelles exigences régionales comme une gouvernance et une mutualisation impliquant plus solidement les communes, mais aussi en réintégrant les enjeux déterminants de son territoire comme la santé, l'économie, le tourisme, la culture, le patrimoine ou la mobilité.

D'autre part, elle a privilégié au regard de ses caractéristiques, des évolutions recommandées telles que la sobriété numérique, la sécurité informatique et les obligations réglementaires.

Pour concrétiser cette feuille de route renouvelée, un plan d'actions triennal est élaboré. Pour suivre sa mise en œuvre de manière effective, une évaluation dynamique sera effectuée chaque année qui mobilisera les communes.

L'intercommunalité en vue d'assurer la concrétisation de ses actions et celles de ses communes s'engage dans la mobilisation de fonds FEDER de 2023 à 2025.